



INVENTAIRE PARTICIPATIF et CONCOURS « TRACES ARTISTIQUES » sur le thème « Notre paysage, en quête de ses richesses insoupçonnées »

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : OBJET

Le Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois propose une opération intitulée **« Notre paysage, en quête de ses richesses insoupçonnées »** ; il s'agit de contribuer à l'inventaire de motifs paysagers identitaires du Berry St-Amandois ; à cet inventaire participatif se greffe un concours artistique de mise en valeur de ces motifs. L'inventaire et le concours sont ouverts à tous.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la charte paysagère du Pays Berry St-Amandois et des actions de l'orientation « Préserver, renforcer et valoriser l'identité et la qualité paysagère du territoire au travers de ses sites, panoramas et motifs paysagers identitaires ».

Elle a pour objectifs de :

- sensibiliser les habitants à la question des paysages en les faisant participer directement à l'inventaire
- forger une identité partagée par les habitants autour de ce patrimoine
- recenser, connaître et qualifier ce patrimoine pour développer des projets spécifiques (actions de restauration, de mise en valeur...)
- renforcer l'attractivité du territoire et servir sa promotion

1

Pour cette opération, le syndicat du Pays Berry St-Amandois travaille en partenariat avec le CPIE Brenne Berry, chargé de l'animation et venant en soutien à la communication.

ARTICLE 2 : THÈMES

Cette opération se réfère à la Convention européenne du paysage (dite Convention de Florence, adoptée le 20 octobre 2000) qui définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

L'inventaire a pour principal objectif de contribuer au recensement de **motifs paysagers** - c'est-à-dire des détails du paysage qui peuvent être de nature végétale, bâtie ou mixte - reconnus comme **récurrents** (que l'on perçoit et retrouve en plusieurs endroits du territoire) et **marqueurs** de l'identité du Berry St-Amandois ou de ses unités paysagères.

Ces motifs ont été repérés et identifiés préalablement par un groupe d'habitants, lors d'un travail préparatoire puis validés par le comité de pilotage de l'opération, composé d'élus, d'experts et de représentants associatifs.



Les motifs retenus, explicités et illustrés à titre indicatif en annexe 1, **sont** :

- ❖ les façtages façonnés en crêtes dites « à la berrichonne »
- ❖ les entrées de champs ou de prés composées de deux pierres levées avec ou sans barrière
- ❖ les puits construits dans l'espace public
- ❖ les chemins creux bordés de talus surélevés et boisés (haies ou lisières forestières)
- ❖ les arbres remarquables témoins des usages et pratiques agricoles locales
- ❖ les murs et murets en pierre sèche

ARTICLE 3 : MODALITÉS

3.1 Les participants

L'inventaire participatif est ouvert à toute personne physique, mineure ou majeure, ou morale, résidant sur le Pays Berry Saint-Amandois (à titre principal ou secondaire). La participation des mineurs est conditionnée, à titre individuel, à l'accord de leur représentant légal, et à titre collectif, au responsable de la structure d'encadrement.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'y soumettre dès lors qu'ils remettent une première fiche-inventaire.

3.2 L'inventaire

Les participants recherchent des exemplaires d'un ou plusieurs motifs paysagers figurant dans la liste indiquée en article 2, parmi les 87 communes du Pays Berry St-Amandois (cf. carte en annexe 2). Chaque exemplaire de motif repéré donne lieu à une fiche-inventaire à compléter (présentée en annexe 3), sans condition de nombre minimal de fiches.

La fiche-inventaire comprend différentes rubriques obligatoires dont une photographie récente du motif (prise de vue datant de maximum un an avant cet inventaire) à fournir en format numérique (JPEG, résolution d'au moins 6 millions de pixels) ; à défaut, le support papier est autorisé.

Dans le souci d'une meilleure mise en évidence du motif, il est recommandé de ne pas faire apparaître de personnage sur la photo.

3.3 Envoi des documents et durée de l'opération

Chaque participant adresse le résultat de ses recherches (fiches avec photos) préférentiellement à l'adresse suivante :

inventaire@pays-berry-st-amandois.fr

ou à défaut à

Inventaire participatif
Pays Berry St-Amandois
88 avenue de la République
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

La date limite de remise de ces documents est fixée au **31 mars 2018**.



ARTICLE 4 : CONCOURS « TRACES ARTISTIQUES »

Un concours artistique est couplé à l'inventaire. Il est laissé le libre choix au participant de l'inventaire d'accompagner le résultat de ses recherches d'une composition artistique. Elle doit mettre en exergue ce que lui inspire, en tant qu'élément identitaire du Pays Berry Saint-Amandois, le motif paysager qu'il aura choisi d'illustrer.

Cette composition pourra être une peinture, un dessin, une photographie, une œuvre plastique ou littéraire... L'organisateur se réserve le droit d'exclure une œuvre à caractère réprimée par les lois en vigueur. Les travaux en deux dimensions (dessin, photo, texte, ...) devront être fournis sur un support de format minimal A3 ou 30 x 40 cm.

Chaque participant à ce concours propose une seule composition à remettre à l'organisateur au plus tard **le 31 mars 2018**, accompagnée du bulletin de participation (annexe 4), et accepte sa présentation au public lors d'une exposition qui se tiendra à la suite du concours.

Les œuvres seront restituées à leurs auteurs à la suite de l'exposition. L'organisateur se réserve le droit de conserver un temps supplémentaire les compositions qui pourraient faire l'objet d'une valorisation particulière (cf. article 6).

ARTICLE 5 : PRIX DE L'INVENTAIRE ET DU CONCOURS - JURY

5.1 Les prix

Afin d'encourager la participation de tous, un chèque-cadeau d'une valeur de 50 € sera décerné par tirage au sort parmi tous les participants à l'inventaire, hors lauréats des trois prix spécifiques (voir ci-dessous).

Trois prix spécifiques seront décernés lors d'une réception organisée à l'issue de l'exposition.

1. Prix du meilleur chercheur de motifs : ce prix récompensera la meilleure contribution à l'inventaire sur la base des critères suivants : quantité, qualité, variété, qui seront appréciés par les membres du jury du concours.
2. Prix du public pour la meilleure œuvre artistique : ce prix sera déterminé par les visiteurs de l'exposition qui seront invités à choisir leur œuvre préférée, parmi celles exposées, au moyen d'un bulletin mis à disposition.
3. Prix du jury pour la meilleure œuvre artistique : ce prix sera attribué par les membres du jury qui se concerteront pour désigner l'œuvre artistique estimée la plus en adéquation avec les objectifs de l'inventaire et du concours, tous modes de représentation confondus.

Chaque lauréat de ces prix recevra un chèque cadeau d'une valeur de 100 € ainsi qu'un exemplaire du livre « Plein ciel sur les Pays Saint-Amandois, Lévis et Tronçais ».



L'ensemble des participants sera convié à la réception organisée à l'issue de l'exposition durant laquelle sera également effectué le tirage au sort. Les gagnants qui ne pourraient y être présents seront informés par courrier de leur gain et seront invités à venir le récupérer au siège social du syndicat du Pays Berry St-Amandois.

5.2 Jury

Le jury est composé des membres du comité de pilotage de l'opération et du président du Pays Berry Saint-Amandois.

5.3 Participation à l'opération sans gain de prix

Les personnes désireuses de participer à l'inventaire et/ou au concours « traces artistiques » sans gain de prix, pour des raisons personnelles, déontologiques... peuvent le faire savoir sur la fiche-inventaire ou le bulletin de participation du concours à remplir.

Les membres du jury et le personnel du syndicat de Pays participant à l'opération ne peuvent recevoir de prix.

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROMOTION DES RÉSULTATS (INVENTAIRE ET CONCOURS)

6.1 Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur et donc le propriétaire des photographies et de toute composition artistique fournie dans le cadre de l'inventaire et/ou du concours « traces artistiques ».

6.2 Autorisation de publication

Les participants consentent à ce que leurs photographies et/ou œuvres puissent être valorisées dans des publications (édition, exposition, site internet...), à des fins non commerciales, et ce dans le respect de la propriété intellectuelle des auteurs, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS DIVERSES

Les participants sont tenus, lors de leurs recherches, de respecter les sites parcourus, publics ou privés. Les photos ou œuvres montrant des personnes identifiables devront être assorties d'une autorisation de diffusion publique de ces personnes. De même, pour les œuvres du concours « traces artistiques » représentant des bâtiments privés identifiables, les auteurs devront obtenir une autorisation des propriétaires ; à défaut la responsabilité de l'auteur pourrait être engagée.

Cet inventaire a pour objectif de dresser un état non exhaustif du patrimoine paysager du territoire concerné sans visée réglementaire.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas d'incidents ou d'accidents pouvant survenir au cours de l'opération.

L'organisateur se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le concours en cas d'empêchement.



Ce règlement est consultable sur les sites :

www.pays-berry-st-amandois.fr et www.cpiebrenne.org

ou disponible sur demande à l'adresse :

inventaire@pays-berry-st-amandois.fr

ou

Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St-Amandois
88 avenue de la République - 18200 Saint-Amand-Montrond
Tél : 02 48 96 16 82

Cette opération est cofinancée par :

L'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER :



5

L'Europe investit dans les zones rurales.

Le Pays Berry St-Amandois



Le Conseil régional Centre-Val de Loire



ANNEXE 1 : Descriptif indicatif des motifs paysagers

❖ Les faitages façonnés en crêtes dites « à la berrichonne »

Il s'agit d'une **finition des faitages des toitures. Les crêtes sont « les joints en mortier entre les tuiles de faitage.** Elles [...] peuvent être en pointe, ou arrondies de façon plus ou moins accentuée selon la coutume régionale (ou les habitudes du couvreur...)" d'après Pierre Leboutoux (architecte des Monuments historiques) dans son ouvrage *Traité de couverture traditionnelle*.



Localement, il semble que **les usages locaux veuillent que ces crêtes soient accentuées, en pointe, et dénommées « à la berrichonne ».** Aujourd'hui si cette spécificité locale n'est pas totalement attestée, il a paru intéressant d'aller à la recherche de ce motif pour mieux le cerner.

❖ les entrées de champs ou de prés composées de deux pierres levées avec ou sans barrière

Ce motif est composé de deux pierres, plus ou moins taillées et arrondies en leur sommet, érigées en entrée de champs, prés, vergers... Elles sont parfois dénommées esseps sans que ce terme soit vraiment reconnu localement. Elles sont souvent associées à une barrière mobile fixée à ces deux pierres pour en fermer le passage.



❖ les chemins creux bordés de talus surélevés et boisés (haies ou lisières forestières)



Ce motif est de l'ordre du « micro-paysage ». Il est composé d'un chemin en creux, bordé de talus surélevés et sur lesquels on trouve une haie ou un boisement. C'est un élément typique des paysages de bocage qui tend à se raréfier.

❖ Les puits construits dans l'espace public

Les puits restent le témoignage d'un besoin vital et d'une organisation de la communauté notamment lorsqu'ils étaient publics. Si d'emblée, ne se dégage pas une architecture typique locale du puits dans l'espace public, il s'avère être un élément récurrent dans nos villes, bourgs, villages et hameaux. Les recenser permettra de mieux les connaître et peut-être de dégager une particularité locale.





❖ **Les arbres remarquables témoins des usages et pratiques agricoles locales.**

Cette proposition vise à réunir différents motifs repérés préalablement tels que les arbres taillés en têtards (les « têtiaux »), les arbres de haut jet qui ponctuent les haies, les arbres isolés dans les champs ou les prés, ... Tous avaient en commun d'être les témoins d'usages agricoles (abri du bétail, production de bois, délimitation de propriété, etc.) ou vestiges de pratiques anciennes (façonnage de bois de chauffage) ou actuelles (taillés pour le passage des nouvelles machines agricoles).



Aussi, libre court est donné aux participants pour **repérer les arbres** qu'ils jugent **remarquables (ce peut être par la taille, l'espèce, l'emplacement, ...)** et qui sont les **témoins de pratiques agricoles anciennes ou actuelles.**

❖ **Les murs et murets de pierre sèche**



Il s'agit de murs ou murets composés exclusivement de pierre sèche (sans mortier liant ou très faiblement). Ils peuvent être ou non surmontés d'un lit de pierres formant couverture.



ANNEXE 3 : fiche-inventaire motif paysager

Participant :

Nom : Prénom :

et/ou organisme :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

En transmettant une fiche-inventaire, je m'engage à respecter le règlement de l'inventaire participatif sur le **thème** : « **notre paysage : en quête de ses richesses insoupçonnées** ». Merci d'indiquer ici si vous refusez un prix (article 5.3) :

Rappels : **Chaque motif identifié donne lieu à une fiche-inventaire** et est accompagné d'une photo numérique récente (datant de 1 an maximum), avec une résolution d'image a minima de 6 Mpixels ; envoi compressé possible.

Type de motif paysager inventorié (cf. article 2 et annexe 1) ; cocher la case

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> f aitage à la berrichonne | <input type="checkbox"/> e ntree avec pierres levées | <input type="checkbox"/> p uits dans l'espace public |
| <input type="checkbox"/> c hemin creux | <input type="checkbox"/> a rbre remarquable | <input type="checkbox"/> m ur en pierre sèche |

Renseignements obligatoires relatifs au motif choisi :

Localisation :

- Commune :9
- Préciser (n° et rue, lieu-dit, autre...) :

Nature de la propriété (cocher la case correspondante)

- Publique
 Privée
 Ne sait pas

Visible depuis l'espace public (cocher la case correspondante)

- oui
 non

État du motif (cocher la case correspondante)

- bon état
 assez bon état
 dégradé

Nom du fichier photo :

Nom du fichier (= 2 premières initiales du motif.nom.numéro) ; ex : ar.dupont.14

Informations facultatives :

Coordonnées GPS :

Ou Possibilité de joindre et localiser sur carte IGN ou extrait cadastral (fournir le document correspondant en format numérique ou papier)

Autres caractéristiques / commentaires libres :



ANNEXE 4 : Bulletin de participation au concours « traces artistiques »

A retenir : la participation au concours « traces artistiques » est facultative mais conditionnée à l'envoi d'au moins une fiche-inventaire.

Participant :

Nom : ----- Prénom : -----

et/ou organisme : -----

Adresse postale : -----

Adresse électronique : -----

Téléphone : -----

En transmettant un bulletin de participation, je m'engage à respecter le règlement du concours « traces artistiques » sur le thème : « **notre paysage : en quête de ses richesses insoupçonnées** ».

Merci d'indiquer ici si vous refusez un prix (article 5.3) :

Type de motif paysager illustré (cf. article 2 et annexe 1) ; cocher la case

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> faitage à la berrichonne | <input type="checkbox"/> entrée avec pierres levées | <input type="checkbox"/> puits dans l'espace public |
| <input type="checkbox"/> chemin creux | <input type="checkbox"/> arbre remarquable | <input type="checkbox"/> mur et muret pierre sèche |

10

Description de l'œuvre :

Nature : -----

Caractéristiques : -----

Merci d'expliquer pourquoi et comment ce motif vous a inspiré : -----

